



Acte n° 2022C175

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 34  
Pouvoirs : 2  
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 22/11/2022

Le 28 novembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents :** Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fablen BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Bernard REY (Pouvoir Yves DUMOULIN).

**Secrétaire de séance :** Gaëlle LICHTLE.

### **OBJET : MOBILITES DURABLES - BHNS dépôt de bus – vente de la parcelle AC 416 à la Région**

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle au Conseil communautaire que la CCDSV a délibéré le 12 juillet 2022 (délibération N°2022C1.12) pour l'autoriser à acquérir par voie de préemption un bien situé à Reyrieux (01600), cadastrée section AC n°416, 6201 Montée des Plagnes, d'une superficie totale de 03 ha 81 a 18 ca, appartenant à la Société Civile Immobilière BELLE ETOILE, au prix de 3 730 000 €, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines rendue le 13 juin 2022.

Il précise qu'un arrêté de préemption a été signé le 13 juillet 2022 (N°2022A17) afin de permettre l'acquisition de cette parcelle et en vue de l'installation du futur dépôt et de la station hydrogène nécessaires au projet de Bus à Haut Niveau de Services. Ce projet est porté par la Région Auvergne Rhône Alpes depuis plusieurs années et la Communauté de communes est un partenaire direct et très impliqué dans le comité de pilotage du projet.

Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes a donné son accord de principe par courrier en date du 8 juillet pour acquérir ce bien une fois celui-ci préempté dans un délai de 6 mois après l'acquisition par la CCDSV. La Région a ensuite délibéré lors de sa Commission permanente du 30 septembre 2022 (rapport N°63772) pour confirmer l'engagement de la Région sur l'acquisition de la parcelle AC 416 à la Communauté de communes au prix de la préemption majoré des frais d'actes d'acquisition.

L'acte d'acquisition de cette parcelle a été signé par la CCDSV le 4 octobre 2022 et l'acte de quittance le 27 octobre 2022. Les frais d'acquisition sont les suivants :

- 3 730 000 € pour l'achat de la parcelle AC 416 ;
- 31 562,25 € HT pour les frais d'acte ;
- 20 374,33 € HT pour les frais d'acte de quittance ;
- Soit un montant total de 3 781 936,58 €

Conformément à la délibération de la Communauté de communes du 12 juillet 2022 (N°2022C112) d'une part, et à la délibération de la Commission permanente de Région du 30 septembre 2022 (rapport N°63772), un acte de vente authentique doit intervenir entre la CCDSV et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour début 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 17/11/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VENDRE** à la Région Auvergne Rhône Alpes la parcelle AC416 au prix de 3 781 936,58 € incluant le prix de la vente 3 730 000 € auxquels s'ajoutent le montant des frais d'acte d'acquisition de 31 562,25 € HT et les frais d'acte de quittancement de 20 374,33 € HT ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en recettes au budget immobilier 2023.

A Trévoux, le 28/11/2022

La Secrétaire de séance  
Gaëlle LICHTLE



Le Président,  
Marc PECHOUX

Affichage électronique le :

01 DEC. 2022

